

65010 - Soutien à la pratique sportive

**Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive et aux manifestations sportives
Proposition d'attribution d'aides pour 2018 aux comités départementaux sportifs et proposition d'approbation des termes des projets de conventions financières à conclure avec les comités sportifs**

Rapport n° CP/2018/148

Service gestionnaire :
J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux associations sportives et aux comités sportifs des aides à la licence sportive et des subventions à l'organisation de manifestations sportives.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'approuver le programme d'actions proposé par le Comité Départemental d'Escrime et les termes du projet de la convention financière à conclure avec ce comité.

Il propose également d'attribuer des aides pour 2018 aux comités départementaux sportifs dans le cadre des conventions d'objectifs en vigueur et d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure avec les comités sportifs.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES A LA LICENCE SPORTIVE

Le Département attribue aux associations sportives et aux comités départementaux, pour la saison sportive 2016/2017, une aide au fonctionnement selon les modalités suivantes et conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 24 Avril 2015 (Délibération n°57) :

- un seuil minimal d'attribution de subvention à 100 € ;
- le montant de l'aide à la licence jeune de moins de 18 ans à 5 € ;
- une base forfaitaire attribuée aux comités départementaux de 400 € et une part variable et progressive selon le nombre de licenciés avec les montants suivants :

0,43 € pour moins de 500 licenciés ;
0,48 € de 500 à 5 000 licenciés ;
0,53 € pour plus de 5 000 licenciés.

Conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 11 décembre 2017 (Délibération n°106), les associations affiliées aux fédérations handisport et du sport adapté, bénéficient d'un forfait de 100 €, lorsqu'elles ont moins de 20 licenciés de moins de 18 ans.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 146 973,50 € aux associations sportives et comités départementaux figurant dans le tableau joint en annexe.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Lors de sa séance du 05 février 2016, l'Assemblée Plénière a décidé de soutenir l'organisation de manifestations ou d'animations sportives :

- s'adressant au plus grand nombre ;
- œuvrant en direction des publics et des politiques prioritaires du Département ;
- entrant dans le champ des sports de nature ;
- concourant à l'animation d'un territoire et des sites d'intérêt départemental ;
- œuvrant volontairement dans une démarche de développement durable (Agenda 21, démarche éco-citoyenneté, etc..).

2.1) Les Courses de STRASBOURG Europe

L'Association des Courses de STRASBOURG Europe et l'Office des Sports de STRASBOURG ont organisé la 39^e édition des Courses de STRASBOURG Europe, les 11, 12 et 13 mai 2018, rassemblant plus de 14 000 participants et mobilisant plus de 800 bénévoles.

Il est à noter qu'avant la tenue des courses, à partir d'avril, des séances d'animations et de préparation à la marche nordique et à la course à pied sont organisées dans les parcs du Heyritz, de la Citadelle, des Contades, du Pourtalès et de l'Orangerie à STRASBOURG.

Le 17 avril se sont déroulées des courses scolaires Europe pour des élèves de CE2 et 6^{ème}.

Le 13 mai, lors des Courses de STRASBOURG Europe, le Handi'Run permettait un départ spécifique pour les personnes en situation d'handicap sur 3 des 5 courses proposées (5 km, 10 km, semi-marathon).

L'Association sollicite la reconduction de la participation départementale de 6 000 € pour 2018 sur un budget prévisionnel établi à 305 000 € (hors valorisations).

Conformément à ces critères, la Commission territoriale EMS a émis un accord de principe le 8 février 2018, et un avis favorable, le 14 mai 2018, à la demande de subvention de l'association des Courses de STRASBOURG Europe en proposant d'attribuer une subvention de 6 000 € pour la 39^{ème} édition des Courses de STRASBOURG Europe qui se sont déroulées les 11, 12 et 13 mai 2018.

2.2) La Finale de la Coupe de France féminine de Football

La Fédération Française de Football, la Ligue Régionale et le District d'Alsace de football co-organisent une série d'événements, du 31 mai au 2 juin 2018 pour lesquels ils sollicitent un soutien du Département :

- le jeudi 31 mai : la finale de la Coupe de France féminine, au stade de la Meinau à STRASBOURG ;
- le vendredi 1^{er} juin : l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur ;
- le samedi 2 juin : l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football (FFT) qui concernera les Ligues, Districts et Clubs professionnels.

Une soirée de gala ponctuée par un spectacle viendra clore l'événement.

20 000 spectateurs sont attendus au stade de la Meinau à STRASBOURG et 350 congressistes au Palais de la Musique et des Congrès et une exposition historique, en lien avec le Mémorial Alsace Moselle sera présentée à cette occasion, dans le cadre du centenaire du retour de l'Alsace-Moselle à la France.

Le Département est sollicité à hauteur de 20 000 € sur un budget prévisionnel global s'élevant à 409 500 €. Les autres collectivités (Ville de STRASBOURG, EMS et Région) se sont déjà prononcées pour soutenir à cette hauteur l'événement qui se prolongera par une autre manifestation franco-allemande, qui aura lieu le 11 novembre 2018 et rassemblera des équipes de jeunes allemands et français sur tout le territoire alsacien, et notamment à STRASBOURG, SCHIRMECK et au HARTMANNSWILLERKOPF.

L'exposition qui sera présentée les 1er et 2 juin 2018 au Palais de la Musique et des Congrès, sera visible à l'automne au Mémorial, et également accueillie à l'Hôtel du Département, du 12 juin au 6 juillet 2018.

La Ligue sollicite le soutien du Département pour l'organisation de la Finale de la Coupe de France, le 31 mai 2018 au stade de la Meinau à STRASBOURG, qu'elle co-organise avec la Fédération Française de Football.

La Ligue souhaite faire de cette rencontre de très haut niveau du sport féminin l'occasion de valoriser les démarches de développement du football féminin et de féminisation des clubs alsaciens ainsi que de ses propres instances.

De ce fait, elle propose d'associer le Département à l'invitation qui sera adressée aux dirigeantes de clubs bas-rhinois.

Par ailleurs, la Ligue organisera un tournoi scolaire de grande envergure le jour de la Finale mobilisant plus de 400 élèves, tournoi qui sera encadré par les éducatrices formées à cet effet, cette saison, par la Ligue.

De même, la Ligue organise depuis maintenant 3 saisons un Challenge parrainé par la joueuse de l'Equipe de France, Gaétane THINEY, visant à développer la création d'écoles de football spécifiquement féminines au sein des clubs alsaciens. Ce challenge fait participer plus de 1 000 jeunes filles et se ponctue par une journée finale en présence de la joueuse internationale française. Ce Challenge sera placé sous le signe de la Finale de la Coupe de France avec l'invitation des footballeuses et de leur encadrement à cette rencontre.

La Ligue sollicite une participation départementale de 8 500 € pour cette finale.

La Commission territoriale EMS a émis un avis favorable le 14 mai 2018, à la demande de subvention de La Ligue Régionale de Football en proposant d'attribuer une subvention 8 500 € pour l'organisation de la Finale de la Coupe de France féminine de football qui se déroulera le 31 mai 2018 au stade de la Meinau à STRASBOURG.

2.3) La Mini Coupe du Monde de Football à SARRE-UNION

Dans le cadre de la réflexion engagée autour de l'élaboration d'un Projet éducatif partagé et solidaire (PEPS) à Sarre-Union, et de la construction d'un événement citoyen, l'Union Sportive de SARRE-UNION sollicite le soutien du Département pour son projet de Mini Coupe du Monde de Football.

En cette année de Coupe du Monde, le club a souhaité organiser sa propre compétition sous la même forme que celles des professionnelles, en rassemblant 150 jeunes dans leurs infrastructures afin de les faire participer à un tournoi local de football. Mais il a également envisagé, entre les rencontres, des ateliers culturels sur des thèmes sociaux tel que l'écologie, la laïcité...

Les objectifs recherchés sont :

- développer l'école de foot de Sarre-Union (en nombre de licenciés) ;
- rassembler les jeunes (licenciés ou non) autour d'un événement ludique et éducatif ;
- faire connaître le club dans les alentours ;
- participer à l'animation de la ville ;
- renforcer le civisme des jeunes pratiquants.

Le tournoi s'articule de la manière suivante : 12 équipes de 10 à 12 joueurs constituant 3 poules de 4 équipes puis des quarts de finale, demies finales et la finale.

Les jeunes accompagnés de leurs parents se sont retrouvés le Mercredi 25 avril 2018 à la salle socio-culturel de SARRE-UNION pour la présentation du tournoi et le tirage au sort des groupes.

Les matchs se sont déroulés les 7, 9 et 11 mai selon les tirages, au stade Omnisports de SARRE-UNION et les finales sont prévus sur le terrain d'honneur de Sarre-Union le mercredi 13 juin 2018, veille du match d'ouverture de la Coupe du Monde 2018.

L'Association sollicite une participation départementale de 3 000 € pour 2018 sur un budget prévisionnel établi à 14 933,60 €.

La Commission territoriale Ouest a émis, un avis favorable le 14 mai 2018, à la demande de subvention de l'Union Sportive de SARRE-UNION en proposant d'attribuer une subvention de 1500 € pour l'organisation d'une Mini Coupe du Monde de Football, dont la finale aura lieu le 13 juin 2018 au stade de SARRE-UNION.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de :

- 6 000 € à l'Association des Courses de STRASBOURG Europe ;
- 8 500 € au District Alsace Football ;
- 1 500 € à l'Union Sportive de SARRE-UNION.

3. PROPOSITION D'APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS PROPOSE PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL SPORTIF D'ESCRIME

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure pour la période 2018/2019 et d'attribuer une subvention annuelle dans le cadre d'une convention financière concernant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, au Comité Départemental d'Escrime du Bas-Rhin.

Pour bénéficier du soutien départemental, au titre du sport, les comités sportifs - ou ligues lorsqu'il n'y a pas de comité - ont le choix entre :

- solliciter l'aide à la licence (part fixe de 400 € et part variable selon le nombre de licenciés réel avec les montants suivants : 0,43 € pour moins de 500 licenciés, 0,48 € de 500 à 5 000 licenciés, 0,53 € pour plus de 5 000 licenciés) ;
- opter pour une convention d'objectifs, en présentant un projet de développement sportif et différentes actions à mener sur une ou plusieurs années, qui s'inscrivent dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale :
 - axe 1 : une politique sportive basée sur un soutien fort aux associations ;
 - axe 2 : une politique sportive en faveur d'un aménagement équilibré et durable du territoire ;
 - axe 3 : une politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse ;
 - axe 4 : une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie ;
 - axe 5 : une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

Programme d'actions proposé par le Comité Départemental d'Escrime

Le Comité Départemental d'Escrime sollicite la poursuite de son partenariat avec le Département du Bas-Rhin pour les deux années à venir. En 2017, incertain sur son avenir institutionnel, le comité n'avait pas sollicité le renouvellement de la convention échu le 31 décembre 2016.

Bilan des actions entreprises en 2016/2017

Le Comité Départemental d'Escrime comptait près de 954 licenciés sur la saison 2016/2017 inscrits dans 11 clubs bas-rhinois.

Le comité a accompagné les clubs dans leur démarche de labellisation. 6 clubs sur 11 ont ainsi été labellisés.

Avec la mise en place de sa politique de décentralisation des championnats départementaux, plusieurs rencontres ont pu être organisées sur le territoire, grâce notamment à l'appui des clubs locaux de STRASBOURG, SOUFFELWEYERSHEIM, DACHSTEIN et HAGUENAU. Cette organisation de compétition sera encore favorisée à l'avenir par la disponibilité de nouvelles installations spécifiques au sein du gymnase Nelson MANDELA à SCHILTIGHEIM courant 2018.

La promotion de la discipline à travers les actions en milieu scolaire a permis à plusieurs clubs de s'engager dans des activités périscolaires de leur commune.

Bien que le dispositif « Escrime et Cancer du sein » soit à présent opérationnel et que le comité puisse compter sur des étudiants en faculté de sport bien formés en activités physiques adaptés, les interventions de type sport/santé en établissements spécialisés sont encore difficiles à mettre en œuvre.

Projet d'actions 2018/2019

Le comité souhaite poursuivre, voire intensifier, les actions engagées en 2016/2017 sur les deux années à venir, à savoir :

- Accompagner, développer et renforcer la formation à destination des bénévoles et des cadres ;
- Renforcer le maillage sportif territorial, la mutualisation et le partenariat ;
- Promouvoir la discipline en milieu scolaire, en ciblant les collégiens ;
- Diversifier la pratique et permettre au plus grand nombre de pratiquer l'escrime (seniors, personnes en situation de handicap, personnes atteintes de pathologies spécifiques).

L'escrime est un sport dans lequel la formation des encadrants est essentielle pour une pratique de la discipline dans les meilleures conditions possibles. Le comité entend ainsi renforcer la formation des cadres et sensibiliser les jeunes aux fonctions dirigeantes. Il compte développer des interventions pour faire découvrir l'escrime à un public de non-initiés, à travers des animations dans les collèges et créer des liens avec l'UNSS et l'UGSEL.

Le comité a également prévu de promouvoir la discipline à travers de nouvelles pratiques comme l'escrime artistique ou encore le sabre laser.

Le comité entend continuer sa démarche de labellisation des clubs qui renforce les liens avec ces derniers et leur implication dans le développement de la discipline sur le territoire.

Pour le nord de l'Alsace qui est un territoire dans lequel un seul club d'escrime est implanté, le comité d'escrime va renforcer sa présence en organisant plus de rencontres amicales.

Un accent important sera mis sur la formation liée aux Activités Physiques Adaptées (APA) des étudiants en faculté du sport afin d'améliorer leur niveau de compétences et permettre

ainsi de continuer des actions adaptées aux personnes en situation de handicap, au public senior et à des personnes atteintes de pathologies telles que le cancer du sein.

Enfin, il est à noter un manque d'arbitres pouvant à terme limiter la participation des clubs aux compétitions. C'est la raison pour laquelle, le comité a décidé lors de cette saison sportive, de prendre en charge les frais d'inscription aux examens d'arbitrage afin de toucher davantage les jeunes.

En 2016, le soutien du Département s'est monté à 13 200 € et le comité sollicite pour mener à bien ces nouvelles actions sur les deux années à venir, une aide de 21 700 € par an, pour un budget annuel prévisionnel estimé à 75 500 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Comité Départemental du Bas-Rhin d'Escrime une subvention pour un montant de 13 200 € pour l'année 2018 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental du Bas-Rhin d'Escrime pour la période 2018-2019 ;
- de décider que cette subvention de 13 200 € pour l'année 2018, sera versée selon les modalités suivantes :
 - une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;
 - le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte-rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis le 17 mai 2018 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2018 à hauteur de 13 200 € en faveur du Comité Départemental du Bas-Rhin d'Escrime, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES DEPARTEMENTALES AUX COMITES SPORTIFS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS D'OBJECTIS EN VIGUEUR

Lors du vote du budget 2017, le principe de reconduire des conventions d'objectifs pluriannuelles avec les comités départementaux, pour une durée de 3 ans, a été adopté (Délibération n°155). Le Département a ainsi conclu en 2017 des conventions pluriannuelles pour la période 2017/2019 avec les 20 comités qui l'ont sollicité et ont présenté un projet en phase avec ses orientations.

Conformément aux termes des conventions, chaque comité s'engage à fournir annuellement un compte-rendu financier, qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre de son programme d'actions.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats et sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt général.

Les conventions d'objectifs ont été conclues au vu du bilan des actions réalisées, lors de la saison 2016/2017, par ces comités.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de maintenir l'aide financière attribuée l'an dernier à l'ensemble des comités et d'approuver les termes des conventions

financières à conclure avec ces comités concernant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Il est proposé que le versement des aides départementales s'effectue en deux temps, un premier versement correspondant à 60 % de la subvention, puis le solde après transmission des comptes de résultats et du bilan d'activités de la saison 2017/2018 à l'issue d'une évaluation annuelle.

Conformément au cadre de la convention d'objectifs, des ajustements peuvent être alors opérés au regard du respect ou non des engagements des structures.

Les montants des subventions qu'il est proposé de décider d'attribuer sont récapitulés sur le tableau joint en annexe dont le total s'élève à 279 960 € répartis comme suit :

- 23 760 € pour l'Avant-Garde du Rhin ;
- 11 880 € pour le comité d'Athlétisme ;
- 13 460 € pour le comité de Badminton ;
- 8 500 € pour le comité de Basket-ball ;
- 48 000 € pour le district Alsace Football ;
- 15 840 € pour le comité de Gymnastique ;
- 13 460 € pour le comité d'Haltérophilie ;
- 25 000 € pour le comité de Handball ;
- 19 000 € pour le comité de Judo ;
- 13 460 € pour le comité de Natation ;
- 23 760 € pour le comité de Rugby ;
- 1 580 € pour le comité de Sport Adapté ;
- 7 000 € pour le comité de Sport pour tous ;
- 14 250 € pour le comité de Tennis de table ;
- 23 760 € pour le comité de Tennis ;
- 14 250 € pour le comité de Tir ;
- 3 000 € pour le comité de Volley-ball.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15261	65-6574-32	290 000,00 €	290 000,00 €	146 973,50 €
21129	65-6574-32	50 000,00 €	45 000,00 €	16 000,00 €
30301	65-6574-32	370 000,00 €	322 000,00 €	293 160,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 456 133,50 € selon la répartition suivante :

-146 973,50 € au titre de l'aide à la licence sportive pour l'année 2016/2017 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint ;

- 6 000,00 € à l'Association Courses de STRASBOURG Europe ;

- 8 500,00 € au District Alsace Football ;

- 1 500,00 € à l'Union Sportive de SARRE UNION ;

- 13 200,00 € au Comité départemental d'Escrime ;

-279 960,00 € aux Comités départementaux ci-dessous :

- 23 760 € pour l'Avant-Garde du Rhin ;

- 11 880 € pour le comité d'Athlétisme ;

- 13 460 € pour le comité de Badminton ;
- 8 500 € pour le comité de Basket-ball ;
- 48 000 € pour le district d'Alsace Football ;
- 15 840 € pour le comité de Gymnastique ;
- 13 460 € pour le comité d'Haltérophilie ;
- 25 000 € pour le comité de Handball ;
- 19 000 € pour le comité de Judo ;
- 13 460 € pour le comité de Natation ;
- 23 760 € pour le comité de Rugby ;
- 1 580 € pour le comité de Sport Adapté ;
- 7 000 € pour le comité de Sport pour Tous ;
- 14 250 € pour le comité de Tennis de Table ;
- 23 760 € pour le comité de Tennis ;
- 14 250 € pour le comité de Tir ;
- 3 000 € pour le comité de Volley-Ball ;

au titre de leurs programmes d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, versées selon les modalités suivantes :

- une avance lors de la notification des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues ;

- en une seule fois pour 1 580€ au retour de la convention signée par le Comité Départemental de Sport Adapté du Bas-Rhin.

La Commission Permanente approuve les termes du projet de convention d'objectifs pluriannuelles à conclure avec le comité d'escrime.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, entre le Département et

- l'Avant-Garde du Rhin ;
- le comité d'Athlétisme ;
- le comité de Badminton ;
- le comité de Basket-ball ;
- le comité d'Escrime ;
- le district d'Alsace Football ;
- le comité de Gymnastique ;
- le comité d'Haltérophilie ;
- le comité de Handball ;
- le comité de Judo ;
- le comité de Natation ;
- le comité de Rugby ;
- le comité de Sport Adapté ;
- le comité de Sport pour Tous ;
- le comité de Tennis de Table ;
- le comité de Tennis ;
- le comité de Tir ;

- le comité de Volley-Ball ;

et autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont joints à la présente délibération.

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY